

COMMUNE DE BOCOGNANO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
Pôle d'activités de Porticcio
Local n°12
20166 GROSSETO-PRUGNA**

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 18 décembre 2018, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Viviane PAGANELLI, en son vivant demeurant à AJACCIO.
Née à AJACCIO, le 10 juin 1928.
Veuve de Monsieur Charles Félix ROUSSEL et non remariée.
Décédée à AJACCIO, le 6 janvier 2017 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé, conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A BOCOGNANO (Corse-du-Sud)

I) Deux parcelles de terres, cadastrées section E lieudit CHIOSO A PERA SANTA numéros 100 pour 03 a 60 ca et 101 pour 03 a 83 ca ;

II) Dans un ensemble immobilier, cadastré section E n°103 lieudit CHIOSO A PERA SANTA pour 01 a 75 ca.

Les lots :

- deux, soit au sous-sol deux caves au Nord.
- trois, soit au rez-de-chaussée un appartement.
- Et six, soit au grenier la moitié Nord de l'étage ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : pmcv.porticcio@notaires.fr

Pour avis Maître Joseph MELGRANI